

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du jeudi 27 mai à 18 heures 30

Date de convocation :
21 mai 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : Décision modificative
de régularisation pour
l'amicale du personnel de l'ex
SIRTOM

Votants : 46
Vote pour : 46

Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, J.F. CLAPPAZ, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, G. LAMAND, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MICHON, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, F. STEFANI, B. TRIFFE, S. VAUSSENAT.

Excusés: A. ANDREYON (pouvoir à F. BROTTE), L. BELLICARD, D. BOSA (pouvoir à J.P. BUARD), Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS (pouvoir à J. DUBUS), D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), D. CLOUZEAU- GERMAIN, J. GUILLOT, A. GUILLUY, JC. JOLLY, C. JOY, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, W. MINGUELY, B. SORREL, L. THERY, Y. TOSOLINI (pouvoir à C. BICH), C. VANNUFFELN, P. VOLPI.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que l'ex SIRTOM versait à l'Amicale de son personnel une subvention destinée notamment à financer les chèques-vacances et diverses prestations festives (repas de Noël...).

Il informe que cette subvention n'ayant pas été versée en 2009, il convient de régulariser cette situation en procédant au paiement de la somme comme suit.

Il précise que cette association devrait être dissoute cette année et que ces différents avantages sociaux seront pris en compte dans la réflexion engagée pour harmoniser les conditions salariales des personnels de l'ex SIRTOM et SICIOMG.

BUDGET AUTONOME "Collecte, traitement et valorisation des déchets" Décision modificative n°1		
Articles / Fonctions	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
6474 Versements aux autres œuvres sociales <i>Amicale des 3 communes</i>	+ 12 500 €	
658 Charges diverses de gestion courante	- 12 500 €	
Totaux	0.00	-

Transmis le : 25.06.2010
N° accusé réception Préfecture : 038-2000-18166-20100517-053-0E

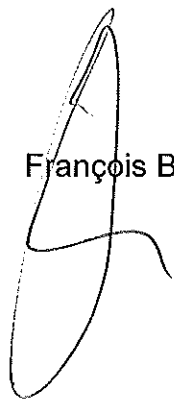
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts at the top, goes down, loops back up and around, and ends with a short horizontal stroke to the right.

François BROTTES